



P.A.S.P

Port Autonome de San-Pedro

# Port Autonome de San Pedro

## EN CAS D'URGENCE

Poste fixe : 505 ou 514

Poste mobile

(+225)49-29-86-61

(+225)48-11-63-73

### Il est obligatoire de:

- Se conformer au contrôle d'identité
- Utiliser les poubelles adéquates
- Porter visiblement votre badge
- Respecter les consignes de sécurité

### Il est interdit de :

- Fumer dans les locaux
- Filmer ou photographier sans autorisation
- Dégrader tout matériel du PASP
- travailler sans l'EPI approprié

**La sécurité , c'est l'affaire de tous !!**